



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET  
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 19-280721

Convention pour un socle numérique dans les écoles  
élémentaires (SNEE)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le  
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de  
présent(s) est de : **22**

Absents : 03

Procurations : 04

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu  
valablement délibérer



L'an deux mille vingt et un le **vingt-huit juillet**  
à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La  
Plaine des Palmistes dûment convoqué par  
Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel  
de ses séances sous la Présidence de Monsieur  
PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE  
1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint –  
Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan  
DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe  
– Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-  
Hélie THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François  
FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY  
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller  
municipal – Micheline CLAIN conseillère  
municipale – Sabrina HOARAU conseillère  
municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal –  
Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël  
PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY  
conseillère municipale – Victorien JUSTINE  
conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère  
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal  
– Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal  
– Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY  
conseiller municipal – Mélissa MOGALIA  
conseillère municipale – Jean-Yves VACHER  
conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Erick BOYER conseiller  
municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN  
conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR –  
Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à  
François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER  
conseillère municipale à Sophie ARZAL

## Affaire 19-280721

### Convention pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE)

L'Etat a mis en place un plan de relance pour la continuité pédagogique dont les objectifs sont :

- Assurer un égal accès au service public de l'éducation.
- Appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :
  - L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
  - Les services et ressources numériques,
  - L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Un appel à projets a été lancé par le Rectorat, la commune a été retenue pour solliciter une subvention pour ses deux écoles primaires. Les plans de financement sont rappelés ci-après :

Ecole Claire Hénou		Ecole Zulmé Pinot	
Equipement et Travaux du SNEE		Equipement et Travaux du SNEE	
Coût Global	46 000€	Coût Global	22 000€
Subvention	32 200€ (70%)	Subvention	15 400€ (70%)
Logiciel (ENT One)		Logiciel (ENT One)	
Coût Global	3 000€	Coût Global	1 200€
Subvention	1500€ (50%)	Subvention	600€ (50%)
Total		Total	
Coût Global	49 000€	Coût Global	23 200€
Subvention	33 700€	Subvention	16 600€

Une convention avec l'Académie doit être conclue pour mettre en œuvre le projet subventionné.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au SNEE avec le Rectorat,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions, à accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210728-DCM19-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2021  
Date de réception préfecture : 09/08/2021